

Commune de Paulinet (81 250) - Séance du conseil municipal du 18 mars 2009

Séance du 18 mars 2009, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien CHAMAYOU

Date de la convocation: 11/03/2009

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOU A, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FABRE A, FRAYSSINHES J, JAMME Cl, LACLAU M, QUINTARD G, RICARD D, VALETTE S.

Excusés: M RAMADE Y,

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Présentation et vote des Comptes Administratifs 2008

11 – Récapitulatif CA Budget Communal

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	402 747.05 €	342 330.19 €
<i>Dépenses</i>	256 385.44 €	285 760.59 €
<i>Résultat exercice</i>	146 361.61 €	56 569.60 €
<i>Solde Restes à Réaliser</i>		- 71 385.00 €
<i>Résultat reporté 2007</i>	193 790.79 €	- 7 138.82 €
<i>Résultat cumulé</i>	340 152.40 €	- 21 954.22 €

12 – Récapitulatif CA B.A. Eau

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	239 171.17 €	535 030.64 €
<i>Dépenses</i>	132 472.55 €	194 122.36 €
<i>Résultat exercice</i>	106 698.62 €	340 908.28 €
<i>Solde Restes à Réaliser</i>		-16 093.26€
<i>Résultat reporté 2007</i>		- 494 278.25 €
<i>Résultat cumulé</i>	106 698.62 €	- 169 463.23 €

13 – Récapitulatif CA B.A. Assainissement

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	19 609.37 €	68 703.60 €
<i>Dépenses</i>	15 829.54 €	10 955.97 €
<i>Résultat exercice</i>	3 779.83 €	57 747.63 €
<i>Solde Restes à Réaliser</i>		- 3 339.00€
<i>Résultat reporté 2007</i>	12 229.33€	- 64 436.89 €
<i>Résultat cumulé</i>	16 009.16 €	- 10 028.26 €

2 – Présentation et vote des Budgets Primitifs 2009

21 – Récapitulatif Budget Communal

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	415 839 €	174 379 €
<i>Dépenses</i>	734 037 €	152 425 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>		78 891 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>		150 275 €
<i>Résultat reporté 2008</i>	318 198 €	49 430 €
<i>Equilibre à</i>	734 037 €	302 700 €

22 – Récapitulatif Budget Annexe Eau

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	473 614 €	794 105 €
<i>Dépenses</i>	473 614 €	624 642 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>		313 530 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>		329 623 €
<i>Résultat reporté 2008</i>		-153 370 €
<i>Equilibre à</i>	473 614 €	1 107 635 €

23 – Récapitulatif Budget Annexe Assainissement

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	114 603 €	206 768 €
<i>Dépenses</i>	114 603 €	196 740 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>		
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>		3 339 €
<i>Résultat reporté 2008</i>		-6 689 €
<i>Equilibre à</i>	114 603 €	206 768 €

24 – Vote des 4 Taxes

Proposition des taux d'imposition pour l'année 2009 des 4 taxes directes locales, les taux se répartissent comme suit:

Taxes	Base d'imposition 2009	Taux votés	Produit correspondant
D'habitation	372 200	5.16	19 205
Foncière bâtie	264 700	10.59	28 032
Foncière (non bâtie)	72 900	44.91	32 739
Professionnelle	90 800	10.88	9 879
Produit fiscal 2009	800 600		89 855

3 – Anticipation Fonds Compensation TVA 2008

Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissements en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Damien CHAMAYOU, Maire

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité:

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 690 027 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune et aux budgets Annexes un montant total de 753 935 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 9.26 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

4 – Mise hors eau bâtiments Fons Rouge et Teyssonnières

Des réparations sommaires et urgentes des toitures sont à effectuer, avant toutes décisions sur le devenir de ces bâtiments (locations, ventes, restauration,...).

5 – Programme voirie 2009

Les décisions des travaux de voirie seront prises au prochain conseil, faute d'éléments suffisants.

6 – Questions diverses

61 - Projet de convention « pour raccordement au réseau eau potable »

Monsieur le Maire présente la demande de raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable concernant :

L'habitation à La Rhône appartenant à Melle Carole BOU, domiciliée 3, rue de Belsert 81250 ALBAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en considération cette demande et de l'inclure dans les prochains travaux.AEP
- Autorise le Maire à signer les conventions de raccordement et engager les travaux.

62 - Désignation du correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du bureau du Cabinet de Monsieur le Préfet du Tarn, informant de l'impulsion particulière à la politique locale de sécurité routière de l'Etat, mentionnant deux objectifs :

Commune de Paulinet (81 250) - Séance du conseil municipal du 18 mars 2009

1 - améliorer la connaissance de l'insécurité routière

2 – renforcer la démarche partenariale avec les Collectivités Territoriales

Les collectivités jouent un rôle dans le domaine de la sécurité routière, d'où la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant correspondant sécurité routière.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la commune et devenir l'interlocuteur privilégié de la Préfecture.

- Monsieur le Maire fait procéder au vote :

- Nombre de Votants : 14

- Suffrages exprimés : 14

- Ont obtenu :

* Madame Sandrine AVIZOU : 14 voix

- **Elue :** *Madame Sandrine AVIZOU*